

**Avis : Consultation sur le projet règlement sur le *Règlement modifiant certains règlements visant le cannabis (rationalisation d'exigences)*, l'*Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le système de suivi du cannabis (déchets de culture)* et le *Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur le cannabis*.**

Santé Canada propose des modifications au *Règlement sur le Cannabis*, à l'*Arrêté concernant le système de suivi du cannabis*, au *Règlement sur le chanvre industriel*, au *Règlement d'exemption du cannabis (Loi sur les aliments et drogues)*, au *Règlement sur les produits de santé naturels* et à l'*Annexe 2 de la Loi sur le cannabis* (ci-après la Loi) ciblant les cinq domaines prioritaires suivants : la délivrance de licences, les mesures de sécurité physique et du personnel, les exigences en matière de production, les exigences en matière d'emballage et d'étiquetage et les exigences en matière de tenue de registres et la production de rapports pour les parties réglementées. Les modifications proposées visent à alléger le fardeau réglementaire et administratif des partenaires, intervenants et parties réglementées autochtones, et à soutenir la diversité et la concurrence sur le marché légal du cannabis tout en maintenant les objectifs en matière de santé et de sécurité publiques.

Les modifications réglementaires proposées mettent en œuvre plusieurs des recommandations du [rapport final](#) du comité d'experts chargé de l'examen législatif de la Loi.

Santé Canada accueille favorablement le point de vue des peuples autochtones concernant ces propositions de modification. Le ministère continuera de dialoguer et de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, organisations et collectivités autochtones à travers le pays pour veiller à ce que les intérêts particuliers des peuples autochtones soient soigneusement pris en compte tout au long du processus réglementaire.

Les modifications réglementaires proposées ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 8 juin 2024, ouvrant une période de consultation publique de 30 jours qui se terminera le 8 juillet 2024.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement en faveur de la transparence du processus de consultation réglementaire, les parties réglementées et tous les Canadiens peuvent soumettre et consulter des commentaires sur les modifications proposées au [Règlement modifiant certains règlements visant le cannabis \(rationalisation d'exigences\)](#), l'[Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le système de suivi du cannabis \(déchets de culture\)](#) et le [Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur le cannabis](#), sur la page Web de la *Gazette du Canada*, Partie I par le biais du système de consultation réglementaire en ligne (SCRL). Pour faire part de vos commentaires dans le SCRL, il vous suffit d'utiliser les zones de texte prévues à cet effet sur la page de la *Gazette du Canada*, Partie I. Pour obtenir des conseils et des instructions sur la manière de soumettre vos commentaires, veuillez consulter le site Web de la *Gazette du Canada* : [Commentaires sur les règlements projetés – Canada.ca \(gazette.gc.ca\)](#).

**Quelles sont les prochaines étapes?**

Santé Canada examinera et analysera les commentaires reçus afin d'éclairer la formulation des modifications réglementaires définitives qui seront publiées à une date ultérieure dans la *Gazette du Canada*, Partie II et dans la *Gazette des Premières Nations*.

Affaires réglementaires

Direction de la politique stratégique, Cannabis

Direction générale des substances contrôlées et du cannabis

Santé Canada